



Lors du rendez-vous vous devrez vous présenter muni d'un dossier complet sans quoi, votre dossier ne sera pas instruit.

Ville de **flers**

☎ 02.33.64.66.00

DEMANDE DE PASSEPORT

Horaires des rendez-vous : de 9 H 00 à 11 H 30 et de 13 H 45 à 16 H 45 du lundi au vendredi, sauf les lundi et jeudi matins

Présence obligatoire du demandeur au dépôt et au retrait ainsi que de l'enfant de plus de 12 ans accompagné du représentant légal.

VALIDITÉ : 10 ans pour les majeurs / 5 ans pour les mineurs.

LISTE DES PIÈCES A FOURNIR EN ORIGINAL

<input type="checkbox"/> Le formulaire de demande CERFA	➤ A compléter en Mairie ou à télécharger : (Démarche gratuite) Majeur : Cerfa n°12100*02 Mineur : Cerfa n°12101*02
OU	
<input type="checkbox"/> Possibilité d'effectuer <i>en ligne</i> une pré-demande de passeport	➤ Pour utiliser ce service, il faut créer un compte sur le site « service public.fr » <input checked="" type="checkbox"/> En cas de renouvellement d'un passeport biométrique pour un majeur, la production du formulaire n'est pas nécessaire.
(Démarche gratuite)	
<input type="checkbox"/> Pièce d'identité avec photo	➤ Carte Nationale d'Identité en cours de validité ou périmée depuis moins de 5 ans
<input type="checkbox"/> Le passeport à renouveler	➤ Si vous disposez d'un ancien passeport biométrique ou électronique périmé depuis moins de 5 ans .
<input type="checkbox"/> 1 Photographie d'identité en couleur	➤ Récente (moins de 6 mois), de face, tête nue, format 4,5 cm x 3,5 cm
<input type="checkbox"/> 1 justificatif de domicile récent (moins d'un an) en original	➤ Facture d'électricité, de gaz, de téléphone, d'eau, avis d'imposition. ➤ Ou pour les personnes hébergées : Attestation d'hébergement + un justificatif de domicile au nom et prénom de l'hébergeant + un justificatif d'identité de l'hébergeant.
<input type="checkbox"/> Timbres fiscaux	➤ Possibilité de se les procurer sur www.timbres.impots.gouv.fr , dans un centre de finances publiques ou un débit de tabac.
de 0 à 15 ans ➤ 17 € de 15 à 18 ans ➤ 42 € A partir de 18 ans ➤ 86 €	
<input type="checkbox"/> Déclaration de vol (Effectuée auprès du Commissariat ou de la Gendarmerie)	➤ La déclaration de perte est effectuée en Mairie lors du renouvellement de la carte d'identité
<input checked="" type="checkbox"/> La taille	
PIÈCES COMPLÉMENTAIRES A FOURNIR (en original)	
<input type="checkbox"/> 1 pièce d'identité	➤ du parent qui dépose la demande pour un mineur
<input type="checkbox"/> La copie intégrale de l'acte de naissance de moins de 3 mois	➤ En l'absence de passeport biométrique ou électronique de moins de 5 ans (ou DELPHINE de moins de 2 ans)
<input type="checkbox"/> En cas de divorce ou de séparation	➤ Jugement en original en cas de garde alternée (Produire le justificatif de domicile des deux parents)

☛ **A NOTER** : Les noms, prénoms, date et lieu de naissance des parents devront être complétés sur le formulaire de demande